

Discours du vice-Bâtonnier Vincent NIORE
1^{er} décembre 2021

Monsieur le Bâtonnier,
Madame la Bâtonnière, Chère Julie,
Chers Amis Magistrats, Avocats,

Merci à vous toutes et à vous tous d'être là rassemblés dans cette salle haute de notre bibliothèque où j'ai vécu tous les événements essentiels de ma vie professionnelle.

Mes Chers Confrères, je voudrais vous dire que je vous aime et vous remercier de m'avoir soutenu avec force dans l'adversité.

Et je me tourne vers mon Bâtonnier, Cher Olivier, pour le remercier pour son rôle majeur dans l'apaisement des situations.

Ce soir il s'agit **d'un baptême**.

Dans cette salle haute de la bibliothèque, j'ai prêté serment en 1983, j'ai passé le concours de la Conférence en 1983, organisé le concours de la Conférence une fois élu premier secrétaire en 1984, j'y ai encore vécu mon élection au Conseil de l'Ordre en 2007, décoré par la République en 2016, jugé au plan disciplinaire pour mes propos d'audience en défense des avocats en 2020 puis relaxé par mes pairs en 2020, élu vice-Bâtonnier en 2020 également, j'y ai siégé avec le Conseil en 2021 et nous voici réunis ce soir d'élection, de joie, d'ivresse (qui nous tend les bras), d'amitié fraternelle.

J'espère que nous serons dignes de nos aînés.

Du Bâtonnier Guy DANET qui fut mon Bâtonnier de promotion de Secrétaires de la Conférence.

Promotion qui comptait dans ses rangs pour 12^{ème} secrétaire, le Bâtonnier Jean CASTELAIN, promoteur d'un Ordre national pour une profession unie et plus forte, il avait raison, et sans qui je ne serai pas ici car c'est lui qui a créé la fonction de vice-Bâtonnier dont j'ai fait l'éloge un soir de concours de Conférence où je présentais le candidat Jean-Yves LE BORGNE.

J'y ajoute mon ami Olivier LAGRAVE, 2^{ème} Secrétaire, Secrétaire général de l'Ordre et des services, avec qui j'ai prononcé mon discours de rentrée en juin 1985 faisant l'éloge du Bâtonnier René William THORP, mort à la barre après avoir plaidé, avocat de DAYRAS secrétaire général à la justice sous Vichy, organisateur des sections spéciales puis de Maurice AUDIN, communiste, torturé par les parachutistes et disparu pendant la guerre d'Algérie. En présence du Garde des sceaux de l'époque Robert BADINTER. Olivier toi qui m'a tant aidé à surmonter une épreuve disciplinaire difficile.

Mon 3^{ème} ! le Bâtonnier Pascal SAINT-GENIEST, qui avant de retrouver la terre de ses ancêtres à Toulouse, fut le collaborateur du Bâtonnier Philippe LAFARGE qui incarna la fonction avec l'autorité d'un grand Bâtonnier qui s'impose avec force et autorité face aux politiques désireux d'en découdre avec la profession.

C'est auprès du Bâtonnier Philippe LAFARGE que le Bâtonnier Frédéric SICARD, prochain Bâtonnier doyen de l'Ordre, apprendra le métier d'avocat puis celui de bâtonnier comme avant lui le Bâtonnier Bernard VATIER aujourd'hui doyen du Conseil de discipline.

Evoquer le Bâtonnier Philippe LAFARGE, c'est aussi parler de Grégoire qui a notre affection et notre soutien.

Je pense aussi à mes chers amis de promotion, formidables avocats, Jean-Pierre CAHEN, mon frère (Elisabeth aussi), Dominique INCHAUSPE, orateur et écrivain de talent, Frédérique BAULIEU qui avec talent, élégance et discrétion a passé sa vie d'avocate avec Henri LECLERC, dont le bureau et la bibliothèque décoreront en 2022 les locaux de l'Ordre comme décidé avec Julie. Nathalie DREUX, notre muse toujours aimante, Antoine de BROSSES, poète, parti un temps du cabinet GIDE pour vivre sur son île de Nouméa, Claude BUTIN devenu magistrat et récemment auteur de l'ouvrage « Ne faites jamais confiance à la justice de votre pays » ! C'est un magistrat qui s'exprime !

Kassoum TAPO, auteur d'une thèse sur François Mauriac, qui avait trouvé une collaboration dans un bureau sans fenêtres et qui fit bien de retourner au Mali où il devint Bâtonnier, Ministre et se fit construire un palais comme un Roi...

Bruno SAPIN parti trop tôt mais présent dans nos cœurs.

Une promotion de quatre bâtonniers.

Comme avocat, je dois ma naissance au Bâtonnier Mario STASI qui m'a présenté Paul PROMPT, avocat de Bernard Laroche en 1985 et que j'ai défendu jusqu'à son assassinat.

Le Bâtonnier Mario STASI, fondateur de l'Institut de droit pénal du Barreau de Paris, avec Henri LECLERC et Jean-Marc VARAUT qui fut mon patron pendant l'année de Conférence qu'il m'a généreusement permis de vivre. L'Institut dont le Bâtonnier Pierre-Olivier SUR m'a remis la présidence et dont je confierai la destinée à Marie-Alix CANU-BERNARD parce qu'elle le mérite et parce qu'elle est une grande avocate pénaliste.

Comme membre du Conseil de l'Ordre, c'est vers Bénédicte BURY qu'il faut se retourner. J'étais ton associé avec Louis DEGOS et Bertrand MOREAU et c'est toi Bénédicte qui m'a demandé en 2007 de me présenter à l'Ordre en disant à l'impétrant incrédule que j'étais : « *Vincent tu verras c'est pour toi...* ». Merci Bénédicte.

Et puis il y a ma fille Julia, avocate, à mes côtés depuis 2013, (je me demande si ce n'est pas moi qui travaille à ses côtés aujourd'hui) qui a rédigé en 2014 notre ouvrage sur les perquisitions « *Perquisitions chez l'avocat, défense des secrets et inviolabilité de l'asile sacré* » avec une préface de l'ami François SAINT-PIERRE ainsi que tous les articles et tous les comptes-rendus confidentiels de perquisitions sur plusieurs années pour le Bâtonnier. Et qui de temps à autre n'hésite pas à m'interpeller sur des sujets polémiques en me rappelant « Tu n'es pas le seul à exister sur terre ».

Ma fille Flora qui a fait de moi le jour de mon anniversaire un grand père. Mon fils Romain le musicien.

Ma Natalie qui m'a accompagné avec amour et SURTOUT patience dans toutes mes aventures et les épreuves les plus dures. Et l'amie Pascale avec sa dimension cristalline. Philippe LUCET, ancien Secrétaire général de l'Ordre, qui organisait la riposte aux perquisitions, que j'appelais systématiquement pour ses précieux conseils.

L'ami Ron SOFFER, mon Cher ami, toujours fidèle en amitié et en permanence judicieux dans les moments les plus difficiles. Et Cédric LABROUSSE, premier secrétaire de la Conférence, mon protecteur contre la furie vengeresse d'un organe de pouvoir, défenseur incandescent des avocats, qui m'a défendu avec un courage et un talent exceptionnels, porteur de la mémoire d'Olivier METZNER et habité par la fougue des Secrétaires de la Conférence qui nous anime encore.

Mes associés Renaud Semerdjian, Caroline Toby, Christophe Ayela, François Szpiner pour leur soutien, leur talent, leur amitié.

Et enfin, un grand merci du fond du cœur à notre équipe et à notre mentor sans qui notre victoire n'aurait pas eu lieu ! sans toi rien n'eût été possible ! Merci à toi Cher David NITLICH !

Pour que vous soyez éclairés, je vous dois quelques récits d'intimité.

Je voudrais commencer par vous dire qu'**Elle** s'appelait Aznive qui en arménien veut dire noble et symbolise l'hirondelle.

Elle s'appelait aussi Jeanne mais personne ne l'a jamais appelée Jeanne.

Elle m'a fait naître, elle était ma mère.

Rescapés du génocide, de la boucherie de 1915, mes grands-parents maternels furent apatrides jusqu'au 4 janvier 1947 où ils se virent naturalisés français par décret du gouvernement provisoire de la République française Léon Blum.

Le Journal Officiel mêle leurs noms de naturalisés à ceux d'autres naturalisés : Icchok SWAGIER, Abraham ORENSZTEIN, Leib SZYJOWITCZ, Jankiel Froim WAJNTROP et biens d'autres déracinés, persécutés, meurtris par les horreurs de l'histoire.

Aznive est un prénom d'avenir. Comme le prénom de mon frère Azad qui veut dire liberté en arménien et en Kurde.

En cette période électorale, je ne laisserai à personne la possibilité d'interdire aux générations futures de les adopter comme uniques prénoms pour leurs enfants.

J'ai pour autre prénom Arménak. On ne m'a jamais appelé par mon prénom arménien.

Le fait d'avoir eu un prénom français ne m'a jamais empêché de me servir de mes poings contre mes camarades de classe qui me traitaient trop souvent de « sale arménien ». Cruelle injustice. **L'injustice même qui nous fait devenir avocat.**

Jeune adolescente, Aznive portait une blouse en nylon alors que l'une de ses camarades avait craqué une allumette.

Elle prit feu. Une partie du corps défigurée au niveau des seins dont l'enfant que j'étais a gardé l'image. Une cruauté dans sa maternité, jamais réparée. Première injustice vécue dans la honte et le silence par de trop nombreuses victimes qui plus que jamais doivent réagir en résilience.

Mais il y a la Première des injustices qui s'ajoute aux autres. Le crime de génocide.

Je suis devenu avocat pour réparer cette injustice du génocide, pour obtenir réparation envers et contre tout. Malheureusement 106 ans plus tard... envers et contre personne. Crime impuni.

Avec la Fédération des Barreaux d'Europe que préside Dominique ATTIAS, nous irons en Turquie défendre nos confrères emprisonnés !

Prévenez le Bâtonnier de Paris !

L'an prochain avec Julie nous irons à Erevan en terre d'Arménie ! célébrer la mémoire des victimes, le 24 avril 2022, comme nous y sommes allés en 2015 avec les Bâtonniers Pierre-Olivier SUR et Christiane FERAL-SCHUHL qui y a fait la confidence de ses origines arméniennes devant une foule de jeunes avocats pour commémorer le 100^{ème} anniversaire du génocide de 1915.

Les avocats sont les insatiables serviteurs de l'espérance.

« La seule justification de l'avocat, c'est d'essayer d'être, partout et toujours la « défense », d'être présent aux côtés de tous, et même du pire d'entre nous, surtout du pire d'entre nous... Être avocat... c'est interdire à la haine d'être présente à l'audience. C'est amener, tenter d'amener le juge à rester juste ».
Jean-Denis BREDIN, 1^{er} mars 1976, Le Nouvel Observateur.

29 janvier 2013 : Perquisition chez un avocat arbitre, académicien aussi. Le plus brillant de sa génération.

Le délégué du Bâtonnier s'oppose à ce que son confrère réponde aux questions des magistrats instructeurs invoquant la jurisprudence de la chambre criminelle. Le juge d'instruction répond au délégué du bâtonnier :

« Maître vous nous fatiguez avec votre jurisprudence ».

« La défense ne s'assume pas du bout des dents : elle ne peut être que passion ou rien » Robert BADINTER, L'avocat bâillonné. Le Monde, 15 janvier 1981.

« Le courage, pour un avocat, c'est l'essentiel, ce sans quoi le reste ne compte pas », Robert Badinter, le 4 novembre 2017. Le « reste » ? Le talent ? qui sans le courage perd son sens.

Sens étymologique du mot passion : du latin *passio*, « souffrance » Dictionnaire de la langue française Le Robert.

Badinter et Bredin nous livrent le même message.

« Un homme véritable est celui qui résiste, qui lutte et qui n'a pas peur au besoin de dire Non, même à Dieu » (Nikos Kazantzakis).

Défendre c'est souffrir.

Pour Alfred de Musset dont j'emprunte la citation au discours officiel d'une magistrate de haut grade qui a irréversiblement pris sa retraite *« L'homme est un apprenti, la douleur est son maître. Et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert. C'est une dure loi mais une loi suprême ».*

Il faut éradiquer cette douleur qui n'a pas sa place dans l'œuvre de justice !

La douleur n'est pas le maître des avocats !

La douleur n'est pas le maître des magistrats !

Le judiciaire c'est la violence. Jusqu'au suicide. Cette violence que tempère l'humanité de bonnes âmes magistrats ou avocats.

Il existe une génération Robert Badinter.

Il existe une génération Henri Leclerc.

Une génération vouée à la défense.

Avec Julie nous ne serons jamais des Bâtonniers paillassons.

Nous revendiquerons notre indépendance à l'égard de tous les pouvoirs.

Un bâtonnier n'est jamais l'otage d'un gouvernement.

La défense des intérêts des avocats est l'unique boussole !

Nous serons là pour obliger les fossoyeurs de la profession d'avocat à s'affranchir de leur pestilence.

Le Bâtonnier Jean Lemaire écrivait dans son traité sur « *Les règles de la profession d'avocat* » (LGDJ 1975 n°463) : « *Le Bâtonnier assistera lui-même à la perquisition. (...) Le Bâtonnier doit veiller au respect du secret professionnel et des droits de la défense* ». Dès 1975 la messe est dite. C'est beau. La mission du Bâtonnier a valeur constitutionnelle !

J'ai écouté Hervé TEMIME plaider durant 3 heures pour Thierry HERZOG, après Jacqueline LAFFONT, aérienne, délicate, exquise, j'insiste, et j'ai éprouvé le sentiment de l'absolu. Un instant magique, quasi-irréel, qui incarne le don de soi pour l'autre jusqu'au bout de notre sacerdoce. Le propre de l'avocat est de s'approprier la vie de l'être qui se confie pour la refondre, la métamorphoser.

Comme le dit Henri LECLERC, « *je crois à l'oralité, au contact oral qui est une base fondamentale pour tous* ». Je crois à l'éternité de l'oralité ! **La contestation du Bâtonnier a vocation à s'inscrire en amont de cette défense. La procédure pénale est avant tout la garantie de l'exercice des droits de la défense.**

Et je suis fier de vous dire que la défense des avocats pour l'avenir est assurée aussi sous l'autorité de Camille POTIER avec l'équipe de délégués contestataires des perquisitions. Je ne serai pas très loin du théâtre des opérations. Julie non plus. Nous nous situerons au cœur de toutes les tempêtes pour mieux les affronter.

Monsieur le Bâtonnier Basile ADER, Cher Basile, tu nous avais dit lors de la rentrée du Barreau du 30 novembre 2018 qu' « *Il n'y a pas une semaine où le représentant du Bâtonnier... NOTRE GROGNARD... ne se batte pied à pied* (« ne rien céder sans combat ») *pour préserver le secret professionnel lors des perquisitions ordonnées chez les avocats...* ».

Tu évoquais tous les délégués du Bâtonnier.

Infatigables, d'une endurance exceptionnelle, prêts dès six heures pétantes pour la défense du libre exercice de la profession d'avocat, du secret professionnel et des droits de la défense. Ils se lèvent aux aurores pour humaniser l'intrusion.

Je n'ai renoncé à rien. Nous ne sommes pas là pour geindre ou gémir. En perquisition il faut un Bâtonnier pour protester !

Nous devons assurer la prééminence du Bâtonnier pour sauvegarder l'unicité de notre secret ! Défendre c'est conseiller et conseiller c'est défendre dès le premier contact.

Il s'agira de débattre coûte que coûte devant ce juge impartial et indépendant qu'est le JLD.

Notre secret professionnel n'est pas une denrée négociable. Un cabinet d'avocat est un temple qu'il ne faut pas profaner, un asile sacré qui mérite le respect.

Le législateur national doit comprendre que le secret professionnel de l'avocat est un et indivisible et qu'il n'est pas habilité à le diviser.

La loi nouvelle est protectrice du secret pour autant que le bâtonnier présent exerce sa contestation avec dextérité. Et nous nous sommes battus pour une présence active du bâtonnier contestataire sans laquelle le secret n'existe pas.

Paris place de droit suppose un Barreau serein car les cabinets d'avocats ne sont pas des poubelles nauséabondes que l'on fouille à sa guise mais de véritables entreprises de juristes au service du droit pour le justiciable, de vrais gardiens des secrets et des confidences des justiciables qu'il est indécent de suspecter irréfragablement de fraude fiscale, de corruption, de financement du terrorisme, de trafic d'influence et de blanchiment.

« Avocat mais pas voleur, chose admirable pour le peuple » pour reprendre la devise prêtée à Saint Yves, Yves Hélory, patron des avocats.

Messages de nos confrères inquiétés à tous les délégués : *« J'ai envie de pleurer. Je n'aurai jamais tenu sans vous.*

Cela est si violent.

Je suis brisé en mille morceaux.

Je suis vraiment fier de mon Ordre à présent car je ne doute plus de son utilité, son efficacité et son humanité »

Quand on est Bâtonnier, il faut savoir s'engager. Défendre c'est aussi transgresser pour la défense. Nul n'est autorisé à faire le procès du juge parce qu'il est le juge. Nul n'est autorisé à attaquer la défense pour ses libres paroles d'audience ; souiller l'avocat parce qu'il est l'avocat de la défense. Sauf à se fourvoyer. La vengeance n'a pas sa place chez les auxiliaires de justice. A la brutalité, nous répondrons par la fermeté et l'intransigeance. La clémence aussi.

J'ai le souvenir alors que j'étais membre du Conseil de l'Ordre en février 2009 d'avoir vécu un instant exceptionnel avec le Bâtonnier Jean-Yves LE BORGNE, sollicité pour régler un incident majeur devant la Cour d'assises de Paris lors du procès Ivan COLONNA.

La presse relate :

« Antoine Sollacaro explose à l'audience ...Une colère noire: *«Qu'est-ce que c'est que cette cour d'assises ! On nous cache tout. On a l'impression d'être devant la junte birmane»*, lance, effet de manche garanti, l'ancien bâtonnier du barreau d'Ajaccio ».

Tu as su Cher Jean-Yves, Monsieur le Bâtonnier, avec un talent exceptionnel réconcilier la Cour avec la défense et apaiser les esprits.

C'était un mardi jour de Conseil sous le bâtonnat du Bâtonnier Christian CHARRIERE BOURNAZEL qui m'a initié à la contestation des perquisitions en faisant respecter l'autorité du Bâtonnier garant du secret et GARANT du devoir d'humanité qui pèse sur l'auteur même de l'intrusion.

Le Bâtonnier est le personnage central, la clé de voute de la résolution des incidents d'audience.

J'aime ce courage que j'ai également retrouvé chez toi, Chère Marie-Aimée, Madame le Bâtonnier Marie-Aimée PEYRON, lorsque Bâtonnier, tu as résisté avec force à un magistrat désireux de livrer bataille contre la défense en rappelant qu'il n'appartient à personne d'autre qu'à toi de choisir tes délégués.

La relation qui unit le Barreau à travers son Bâtonnier à la magistrature est d'abord une relation d'autorité. Elle est aussi et surtout une relation emprunte de respect mutuel et d'intelligence.

Nous savons que nous pourrons compter sur vous, Madame la Procureure de Paris Laure BECCUAU, qui dans votre discours d'investiture avez eu des mots très forts pour les avocats.

J'ai aimé vous entendre dire : *« Monsieur le bâtonnier, je sais que nous partageons le même attachement à une défense libre sans laquelle il n'y a pas de grande justice »*.

Nous savons que nous pourrons compter sur vous, Monsieur le Président du tribunal judiciaire Cher Stéphane NOËL, dont j'ai retenu les mots lors d'une réunion de travail de la commission Mattei, lorsque vous avez déclaré ne plus vouloir de magistrats « va-t'en guerre » dans les cabinets d'avocats.

Nous savons que nous aurons des rapports d'intelligence et d'estime réciproques Monsieur le Procureur Général, Cher Rémy HEITZ, car nous les avons déjà et vous l'avez démontré avec une rare élégance d'esprit.

Là je m'arrête pour vous dire MERCI Monsieur le Procureur général.

Je n'oublie pas Monsieur le Premier Président de la Cour d'appel de Paris, Cher Jean-Michel HAYAT, qui lorsque vous étiez Président du TGI de Paris, avez créé es qualités de JLD un courant jurisprudentiel novateur protecteur des droits de la défense à l'occasion d'une perquisition d'un bâtonnier en exercice auquel vous aviez restitué ses deux téléphones portables par une ordonnance du 9 octobre 2014 sous le Bâtonnat de Pierre-Olivier SUR que vous aviez invité à être présent à l'audience par ses délégués le Bâtonnier Jean Castelain et votre serviteur :

« Il n'est aucunement démontré que les téléphones portables de l'avocat ont été utilisés à des fins criminelles... Le JLD doit exercer un contrôle suffisamment rigoureux de nature à éviter... que soit portée une quelconque atteinte au libre exercice de la profession d'avocat, au respect du secret professionnel et à celui des droits de la défense mais aussi au respect de la confidentialité qui s'attache aux fonctions de bâtonnier en exercice dans sa relation avec l'ensemble des confrères de son barreau ».

Nous travaillerons pour le meilleur et surtout pour conjurer le pire car **« L'idéal de la vie n'est pas l'espoir de devenir parfait, c'est la volonté d'être toujours meilleur ».** *Ralph Waldo Emerson.*

Avec Julie, Madame la Bâtonnière, nous vous promettons « une aurore apaisée ».

Nous nous battons pour que l'on nous respecte. « Il y aura des difficultés et il y aura des délices mais chaque action après action est un chemin vers le but ».

Madame la Bâtonnière, Chère Julie, je vous promets mon engagement pour un Beau Bâtonnat car je sais que vous possédez en vous la force de tous les courages.